

Province de Québec
Municipalité de Chichester

Séance spéciale publique du Conseil Municipal de Chichester tenue le 10 décembre 2018 à 19h00 au bureau municipal à Chapeau afin d'adopter les dépenses et revenus pour le budget municipal 2019.

À laquelle étaient présents son Honneur le Maire Donald Gagnon et les Conseillers Neil Maloney, Chrissy Payne, Jacques Fleury, Dustin Denault, Corey Bissonnette et Louis Schryer.

1. Ouverture de la séance

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte.

2. Conflit d'intérêt

Aucun.

3. Adoption de l'ordre du jour

205-18/12 Proposé par Louis Schryer d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.
Adopté

4. Présentation du budget

Le maire Donald Gagnon lit et explique le budget.

DÉPENSES

Administration	219 176
Sécurité publique	107 224
Transport	193 666
Santé & Environnement	85 817
Aménagement	39 027
Loisirs	12 870
Frais de financement	7 500
Dépenses capitales	46 000

TOTAL **711 280**

REVENUS

Taxes Foncières	327 667
Services	129 024
Subvention en lieu de taxes	37 774
Transferts	193 765
Autres Services	14 350
Intérêts	5 200
Autres Revenus	3 500
Appropriation du surplus	0

TOTAL **711 280**

5. Questions par les membres du conseil

Aucune.

6. Adoption du budget

206-18/12 Proposé par Louis Schryer et résolu à l'unanimité que les dépenses totales pour le budget 2019 soit au montant de 711 280 \$ et que la taxe foncière soit fixée à 0.76¢/100\$ d'évaluation et que la taxe de service pour les services de sécurité incendie demeure à \$185, que la taxe de service pour la gestion des matières résiduelles demeure à \$199 et, finalement, que le taux d'intérêt soit de 13% et le taux de pénalité soit de 5%, pour un taux combiné de 18%.

Adopté par unanimité

7. Questions et commentaires du public

Aucune.

8. Clôture de la séance

207-18/12 Proposé par le Chrissy Payne que la séance extraordinaire pour le budget 2019 soit levée à 19h45.

Adopté

Directeur Général par Intérim

Maire

Je, Donald Gagnon, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

La version française est la version officielle - The French version is the official version